Note annuelle
Fonctionnement - Objectifs
2026-2027



Sommaire

Le mot du responsable

1. Les objectifs de la saison 2024-2025
2. Les jours et horaires d'accueil
3. Composition du bureau
4. Journée "FORUM CSAMM"
5. Journée 'PORTES OUVERTES"
6. Formation continue des chefs de bord
7. Calendrier des activités
8. Régates
9. Sorties découverte et de cohésion
10. Alerte cyclonique

ANNEXES

Annexe n° 1 : Composition du bureau

Annexe n° 2 : Règles pour effectuer des achats

Annexe n° 3 : Commune avec celle du CSAMM

Annexe n° 3 bis : Attestation parentale

Annexe n° 4 : Tarifs CSAMM Activité voile

Annexe n° 5 : Organisation des embarquements

Annexe n° 6 : Demande annuelle d’emplacement

	Note annuelle Activité voile 2026-2027	**01/09/2026**
		V1.2

Le mot du responsable

Les années se suivent et se ressemble, VLD toujours avec ses problèmes de barre (remplacement des bagues prévu en aout), le refit de LB toujours en attente (mais les informations collectées en Bretagne auprès des figaristes nous apportent une nouvelle vision), on forme des chefs de bord, mais d'autres s'en vont, pessimiste ?

Non, la nouvelle vague d'adhérents se révèle intéressante, de la jeunesse, des nouvelles idées, on peut espérer une vague de fraicheur sur le club.

Bonne saison 2026/2027.

JM

1. Les objectifs 2026-2027

1.1. *L'accueil et la communication*

Toujours en attente d'une ou d'un Webmaster pour faire moderniser et faire vivre notre page Internet.

La permanence sera maintenue toute l'année le mercredi soir de 17h00 à 18h30 et le samedi matin entre 12h00 et 13h30.

1.2. *Réflexion sur une adhésion à part entière à la FFV*

Le dossier est en cours, nous espérons délivrer nos licences FFV pour nos régatiers dès cette saison.

1.3. *Établissement d'activités physiques et sportives (EAPS)*

L'activité « voile » relève des EAPS. Le DSI existe, une dernière relecture et il sera validé. L'utilisation de l'IA nous permettra de rechercher les doublons avec le RI.

1.4. *Inventaire, mise à jour des différentes visites obligatoires et des licences VHF*

Comme avant chaque saison, l'inventaire des voiles sera fait, les réformes seront opérées.

Les visites obligatoires des bateaux et du matériel de sécurité seront effectuées avant la reprise des activités en septembre. Les bénévoles seront heureux d'accueillir les adhérents qui veulent donner un coup de main.

Les registres obligatoires seront remplis et signés conformément au RI et règlements divers.

1.5. *Relations avec les différentes entités du Ministère*

Relations au beau fixe, à maintenir.

1.6. *Formation sur catamaran. Permis hauturier.*

La proposition sera faite aux volontaires. Participation financière à prévoir.

Les sessions de permis hauturier reprendront en Novembre.

1.7. *Navigations de nuit*

Des navigations de nuits seront organisées dans la baie de FdF, avec travail sur carte, reconnaissance des feux…

Des navigations plus longues vers le Marin ou St Pierre seront organisées. Arrivée de nuit, repas sur place (resto avec famille), puis retour sur FdF.

1.8. *Le Surprise « MARINE NATIONALE »*

Avec le refit d'Hélium, rebaptisé « MARINE NATIONALE », la base navale, propriétaire, garde un œil attentif sur son utilisation.

Des navigations régulières permettent aux adhérents de découvrir un vrai bateau de régate et aux chefs de bord de se perfectionner (sorties techniques).

Le nom devrait évoluer cette saison.

1.9. *Couverture des bénévoles (bureau, chefs de bord…)*

L'implication des bénévoles dans la vie du club permet au plus grand nombre de partager notre passion. Cette implication impose de fait une grande responsabilité et une présence importante sur la base nautique. Nos fédérations de tutelle, que ce soit la FCD ou la FFV proposent des assurances complémentaires pour les bénévoles, nous aurons une attention particulière pour ces assurances et nous en ferons la publicité.

1.10. *Sorties familles ou cohésion des unités*

Dès la rentrée la communication sur ces opportunités sera relancée.

L'organisation est détaillée au §9 et les tarifs dédiés sont définis dans l'annexe n°4.

1.11. *Valorisation des bénévoles et du bénévolat*

Le bénévolat est la cheville ouvrière des associations, sans bénévoles, pas d'association.

Il existe un livret du bénévole et l'administration fiscale permet certains avantages (décompte des KM, repas…). Les renseignements seront pris pour en faire bénéficier nos bénévoles.

1.12. *Cadets de la Défense*

L'opération "Cadets de la Défense" est un élément clef de l'Activité, en partenariat avec la Base Navale, sur le support Surprise, elle permet à de jeunes adolescents de découvrir le milieu maritime et la pratique de la voile. Notre relation avec la Base Navale toujours « gagnant/gagnant » permet d'envisager sereinement la saison à venir.

La convention BN/CSAMM définit les rôles de chacun.

1.13. Préparation Militaire Marine

Activité spécifique de la base navale, nous participons à faire découvrir la voile à la jeunesse engagée dans cette formation. Nous espérons une plus grande participation cette saison.

1.14. *Les sorties "sport" militaires*

Les sorties "sport" militaires Les Surprises appartenant à la Base Navale, des créneaux « sport militaire » et cohésion sont réservés, conformément à la convention BN/CSAMM.

Des chefs de bord militaires sont formés pour assurer les sorties. Comme la saison passée, des formations spécifiques seront mises en place.

Pour les unités (bateaux, 33° RIMA...), l'ordre de circonstance ou la note de service se référera à l'ordre de circonstance du bureau sports de la base navale.

1.15. *Participation en tant que support pour les FAA, les douanes ou dans le cadre de l'action de l'État en mer*

Régulièrement nous sommes sollicités pour servir de support (plastron, mise à dispo d'un bateau pour entraînement recherche de drogue…). Ces activités valorisantes permettent de tisser des liens étroits avec nos administrations et leurs acteurs. Pour certaines, des budgets sont alloués et le CSAMM établit une facture.

1.16. *Les soirées à thème*

Organisées il y a quelques années, elles seront remises au goût du jour (mini conférence, présentation des règles de régate…).

2. Les jours et horaires d'accueil et de fonctionnement

Affichage sur panneau accueil et portail

Permanence

La permanence sera maintenue toute l'année le mercredi soir de 17h30 à 18h30 et le samedi matin entre 12h00 et 13h30.

Activité (horaires théoriques)

Tous les jours : 8h30-20h00 : possibilité d'ouverture du club pour les petits entretiens

Lundi : 9h00-12h30 sortie navigation - 13h30-17h30 sortie navigation

Mardi : 6h30-11h00 créneaux sport militaire (Surprises) - 9h00-12h30 sortie navigation

13h30-17h30 sortie navigation - (sauf les jours des Cadets, pour les Surprises)

Mercredi : 9h00-12h30 sortie navigation - 13h30-17h30 sortie navigation (priorité aux adhérents scolarisés)

Jeudi : 6h30-11h00 créneaux sport militaire (Surprises) - 9h00-12h30 sortie navigation
13h30-17h30 sortie navigation

Vendredi : 9h00-12h30 sortie navigation - 13h30-17h30 sortie navigation
18h00-24h00 sortie de nuit (sur indication)

Samedi : 9h00-12h30 sortie navigation - 13h30-17h30 sortie navigation

Dimanche : 8h00-19h30 sortie à la journée (VLD) - 9h00-12h30 sortie navigation
13h30-17h30 sortie navigation

Retour à quai 30' avant le coucher du soleil, sauf autorisation particulière.

Journée entretien : en général le premier samedi du mois

Matin : travaux sur la base et sur les bateaux selon les directives du chef de base

Repas en commun le midi

Après-midi : sortie nettoyage des coques (pas de décompte sur les cartes de navigation)

Activités semaine avant-régate :

Samedi (-8j) : nettoyage des coques - Mercredi (matin et après-midi) : entraînement

Vendredi : préparation des bateaux ou convoyage

3. Composition du bureau

Voir annexe 1

4. Journée "Forum CSAMM"

En fonction des disponibilités de chacun, une équipe tournante de 3 à 5 personnes participe à cette journée. Des panneaux seront réalisés et des fiches d'adhésions seront imprimées.

Une grille de réservation est mise en place pour notre journée découverte.

5. Organisation de la journée "découverte"

5.1. Public ciblé

Comme pour le forum CSAMM, c'est une journée dédiée aux futurs adhérents, le meilleur accueil leur est réservé, c'est notre "vitrine". Nous devons faire en sorte que les participants, même s'ils ne s'inscrivent pas à l'Activité gardent de cette journée un excellent souvenir et qu'ils aient envie de participer à une journée découverte famille.

Le second public ciblé, ce sont les enfants de nos ressortissants, si nous voulons rajeunir notre Activité, nous devons faire en sorte de leur vendre une activité ludique, qui pique leur curiosité et qui les chatouille au bon endroit, leur donner envie de se mesurer en régate avec la jeunesse des autres clubs de la baie.

C'est une journée ludique pour tous et gratuite. Une déclaration d'organisation est faite auprès de la FCD.

Rappel, la limite d'âge est de 15ans révolu.

5.2. Inscriptions

Les pré-inscriptions se font le jour du forum. La publicité sera faite sur tous les supports de communication des FAA, du CSAMM et de l'Activité.

5.3. Organisation en amont (rétroplanning)

- Dès la date connue du Forum du CSAMM, le bureau fixe la date de cette journée (le WE après de préférence).
- En amont toutes les dispositions sont prises pour les accès à la base navale (rencontre avec le commandant et le service ad hoc, pré-note de service sans la date validée). Mise en place dès la rentrée en septembre.
- Problème des assurances réglé.
- Listing des acteurs bouclé au plus tard 8 jours avant
- Chefs de bords (1 ou 2 par Surprise, deux sur les autres unités)
- Voiliers des propriétaires participants, sur volontariat
- Bateaux à moteurs des propriétaires pour la noria, si possible
- Équipe à terre pour l'accueil et l'orientation, les inscriptions à la journée, les renseignements divers, l'aide à l'embarquement, la réception au niveau de l'aubette…
- Préparation des panneaux explicatifs.

5.4. Le jour J

- 7h00 tous présents, rappel des tâches de chacun.
- Petit déjeuner pour les équipes.
- 7h30 – 8h30 mise en place des différents stands (accueil, renseignements, embarquement, inscription Activité…)
- 8h45 tout OK
- 9h00 accueil des premiers visiteurs
- Navigation dans la baie de FdF. Si possible, les bateaux à moteur assurent le transfert des passagers, les responsables de l'embarquement gèrent les horaires (à minima 30' de navigation), les gilets sont capelés pour les transferts et les transbordements, les gilets restent capelés en permanence pour tous les mineurs et les passagers peu à l'aise avec l'élément "Mer".
- A tour de rôle, les voiliers font une pause déjeuner.
- 17h30 tous les bateaux à quai, départ des derniers visiteurs.
- 17h30-19h00 rangement de la base.
- 19h00 collation de remerciement à tous les participants.

6. Formation continue des chefs de bord

Tout au long de l'année, les chefs de bord permettent aux adhérents de découvrir la voile. Des points de situation sont organisés toute l'année, pour permettre leur propre évolution.
En début de saison une journée leur est consacrée. C'est l'occasion de balayer l'ensemble de leurs connaissances, de réviser avec eux les points d'amélioration et de leur apporter les techniques et les conseils pour progresser dans leur rôle.

7. Calendrier des activités

- Les activités récurrentes sont affichées sur le panneau d'information.

- La journée entretien a lieu une fois par mois, en général le premier samedi. En fonction des dates de régates, de vacances ou d'impondérables elle pourra être déplacée (rappel et information affichés au club et envoyés par courriel).
- Les sorties de nuit auront lieu une fois par trimestre (dates affichées sur panneau et transmises par courriel).
- Les formations ou sorties spécifiques (initiation croisière, prise en main cata…) seront annoncées par courriel et affichées au club.

Toutes les informations seront disponibles si possible sur tous les moyens dématérialisés utilisés par l'Activité et le CSAMM.

8. Régates

Chaque sortie « régate » pourra, éventuellement, faire l'objet d'une note d'organisation particulière.

Le NOM d'inscription des bateaux en régate est libellé comme suit :

CSAMM-Nom du Bateau-Nom du sponsor éventuel

8.1. Conditions de participation

Comme dans tout sport, la participation à une compétition requiert un minimum d'entraînement. Tous les volontaires à participer aux régates, s'engagent à s'entraîner régulièrement.

Lors de la réunion mensuelle de bureau précédent une régate, s'il s'avère nécessaire, le bureau tranche sur le chef de bord et les équipages par bateau.

8.2. Licences

Les chefs de bord et les équipiers payent leur licence FFV.

8.3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont partagés par chaque équipage.

8.4. Décompte

Les convoyages inter-îles ne sont pas décomptés. Sauf situation particulière, pas de décompte les jours de régates.

8.5. Entraînements

Les créneaux standards sont définis au § 2. En accord avec le bureau, des créneaux entraînement régate peuvent être dédiés.

8.6. Les prix gagnés

Les coupes restent à l'Activité, les lots sont partagés entre les équipiers.

8.7. Cas des propriétaires

- Les propriétaires sont encouragés à participer aux différentes régates et ouvrir leur bateau aux autres membres de l'Activité.
- Les droits d'inscription et les licences sont à charge du propriétaire et de son équipage.
- Sous les couleurs du CSAMM, le nom du bateau engagé est libellé comme indiqué en tête de chapitre.

8.8. Identification

Des bannières CSAMM seront arborées lors des mouillages d'avant et d'après régate.

Des tee-shirts de couleur identique seront portés par bateau.

Les polos seront portés lors de la remise des prix ou des soirées organisées dans le cadre des régates.

9. Les sorties découvertes et de cohésion

9.1. Sorties découvertes famille

Elles ont lieux de préférence le dimanche. En cas de sortie en semaine ou le samedi, le chef de bord concerné s'assurera que la sortie n'est pas en concurrence avec les activités régulières de l'Activité.

Généralement Valentin Lindor assure ce type de sortie. Sur accord du bureau ou du responsable de Activité, les autres bateaux peuvent être utilisés. Les conditions de sorties sont décrites dans le document « zone de navigation » dédié à chaque type de bateau.

Les tarifs se trouvent en annexe 3.

9.2. Sorties cohésion Activité

Elles sont organisées plusieurs fois sur la saison. Leur but est de favoriser la cohésion et la bonne humeur au sein de l'Activité.

- Moyens : toutes les embarcations de l'Activité, les propriétaires de voiliers de bateaux à moteur qui souhaitent participer.
- Obligations : assurance (voir plus haut) et ou licences à la journée pour les non-adhérents.
- Rappel des consignes de sécurité (gilets pour tous les mineurs et les non-nageurs), règles comportementales en lien avec l'institution, comportement à bord des bateaux (chaussures adaptées, protections solaires, respect du matériel…).

Selon le type de sortie, le CROSSAG pourra être informé.

- Tarif cf. annexe 3
- Organisation :
 - ✓ Les dates des sorties sont proposées au fur et à mesure de l'année. Les conditions météorologiques peuvent faire annuler ou reporter cette sortie jusqu'au dernier moment.
 - ✓ Un mois avant la sortie :
 - inventaire des bateaux et des chefs de bord disponibles
 - inscription avec le nombre d'adultes et enfants (clôture 72 heures avant la sortie)
 - ✓ 3 jours avant la sortie, le bureau :
 - fait un état des inscrits, des chefs de bord et des bateaux.
 - établit l'organisation de la journée (heure de départ, tenue, prévision relative au repas de midi et l'emport de collations diverses, itinéraire et lieux de mouillage proposés, sécurité prévue...)
 - prévient les inscrits et adhérents susceptibles de participer des modalités pratiques
 - ✓ le jour J :
 - arrivée à prévoir 1 heure avant l'embarquement.
 - envisager la répartition, si elle n'est déjà faite, sur les bateaux et assurer les règles de sécurité

9.3. Sorties cohésion unités militaires

L'Activité peut être mandatée pour assurer des sorties cohésion des unités du Ministère.

Après avis du bureau sur les disponibilités des bateaux, un tarif est appliqué en fonction du nombre de passagers. Une facture est établie. La destination et le but de la sortie sont décidés avec les participants, les conditions météo, peuvent les changer au moment du départ.

Une note de service est établie avec l'unité ou le service demandeur.

10. Alerte cyclonique

Cf. § 7 du RI.

Les adhérents et plus particulièrement les propriétaires dès le mois de juin et jusqu'en décembre doivent s'assurer des évolutions météorologiques spécifiques.

Le listing des disponibilités des membres, durant la saison cyclonique, est maintenu à jour et affiché sur la base nautique.

Le responsable de l'Activité Voile du CSAMM La présidente du CSAMM

Date et signatures

Jean-Michel PASTOURELY Chantal RAMAEL

	Note annuelle *Activité voile* *2026-2027*	**01/09/2026** **V1.2**

Responsable de Activité

Jean-Michel PASTOURELY
+594 694 03 46 28
responsable.voile.csmm@gmail.com

Responsable flux financier

Denis MIRAM MARTHE ROSE

tresorier.voile.csmm@gmail.com

Secrétaire

Poste à fournir
voile.csmm@gmail.com

Chef de base logistique

Ludo NEE

Chef de base nautique (stagiaire)

Salomé MULLER

Représentant des propriétaires

Christophe BONAMI

Chefs de bord

Marie JOUBERT
Antoine DECHAUDAT
Antoine VATINET
Christian BERTHEVAS
Denis MIRAM MARTHE ROSE
Fred HOARHER
Guillaume BIENAIME
JM PASTOURELY

Bénévoles

Stéphanie AUGER
Clarisse RONDIER
Sarah LE MIGNON
Gwladys DOMINGOS
Jamila LACHIRI
Dominique PASTOURELY
JC MAGLOIRE

	# *Règles pour les dépenses*	**Annexe n° 3**
		V1.0

Les achats sont effectués en priorité chez les fournisseurs chez lesquels un compte est ouvert :

- Sea Service
- Polymar (Fdf)
- Manu-Voiles (FdF)
- Carène Shop (Marin)
- Caraïbes Gréement Marin)

Un bon de commande est établi et signé par le responsable de l'Activité, les membres du bureau élargi sont habilités à effectuer les achats avec bon de commande. Le bon de commande est remis au fournisseur, la personne qui effectue l'achat ***récupère impérativement la facture et non pas un bon de livraison.***

En cas d'achat supérieur à 300 €, un devis est nécessaire et une demande d'engagement est obligatoire auprès du trésorier général du CSAMM.

Cas particulier de Manu-Voiles : les factures sont établies après plusieurs réparations et dépassent donc les 300 €, après avis du trésorier général du CSAMM, elles sont acceptées sans demande d'engagement.

Tous les autres achats sont effectués après accord soit :

- du responsable de l'Activité,
- du chef de base
- du responsable des flux financier

La personne qui réalise l'achat en avance le montant.

Les factures sont remises au trésorier avec les mentions :

J'atteste la réalité de la dépense, à régler à, soit :

- le nom de la personne qui a effectué l'achat
- le nom du fournisseur chez qui le compte est ouvert

et signe au-dessous.

Il faut rajouter la ventilation des dépenses. Exemple : ligne 1 PND, ligne 2 LB, ligne 3 base nautique (ponton, mouillages…)…

	Fiche adhérents 2026-2027 ***Activité Voile du CSAMM*** ***Attestation parentale mineurs (15 ans révolus)***	**Annexe n° 3 bis** **V2.0**

Je soussigné(e)

……..

père – mère – tuteur, représentant légal

Autorise mon enfant…… de 15 ans révolus, hors de ma présence à pratiquer les activités proposées par l'Activité voile du CSAMM, y compris les compétitions.

Je suis informé que l'autorité compétente durant ces activités sera le chef de bord désigné pour la séance, il agira en votre lieu et place pour assurer la sécurité de votre enfant et lui faire respecter toutes les consignes utiles ou obligatoires, notamment de porter un gilet de sauvetage.

J'atteste que mon enfant est à l'aise avec l'élément liquide et que conformément aux éléments demandés, il est capable de nager 50 m sans difficulté.

Fait à Fort de France le…….. Signature(s)

	Tarifs CSAMM **Activité voile 2026-2027**	**Annexe n° 4** **V2.0**

Adhésions		**CSAMM**	**FCD**	**Activité Voile**	**Cartes sorties** (une par famille minimum)
Saison complète	**Extérieur Défense (tout âge confondu)**	**62 €**	**23 €**	**40 €**	**55 € ½ carte (5 sorties)** **ou** **110 € (10 sorties)**
	Ressortissants Défense				
	Adultes	**27 €**			
	< 18 ans (1°, 2°, 3° enfant inscrit)	**20/15/10 €**		**24 €**	
Après le 1° février	**Extérieur Défense**	**31 €**		**20 €**	
	Ressortissants Défense				
	Adultes	**14 €**			
	< 18 ans	**10 €**		**12 €**	
Mission Courte Durée ou vacances scolaires		**5 €**		**20 €**	
Licences FFV (pour les régatiers)		**Annuelle adultes**		**73 €**	
		Annuelle – 18 ans		**33.5 €**	
		Temporaire (2 j/4j)		**26 € / 50 €**	

les sorties non consommées (solde inférieur à 50€) ne sont pas remboursées en fin de saison, elles sont reportées sur la saison suivante ou peuvent être offertes à un autre adhérent Cf. RI §

Les autres tarifs

Emplacements bateaux, remorques… ***(longueur arrondie au ml supérieur)*** ***A régler par trimestre et en début de trimestre***	***A quai au trimestre***	***A terre en fonction de la place disponible***			***Forfait utilisation de la cale***
		Jet-ski	**Dériveurs légers**	**Bateaux moteur**	
	31 €/ml	**95 €**	**95 €**	**31 €/ml**	**110 € annuel**

Sorties	**Adhérents CSAMM**				**Extérieurs CSAMM**			
	Activité voile		**Autres Activités**					
	1/2 journée	**journée**	**1/2 journée**	**journée**	**1/2 journée**	**Journée Surprise et LB**	**Jour VLD**	**Nuit VLD**
Adultes/Ados	**11 €**	**22 €**	**16 €**	**27 €**	**26 €**	**31 €**	**37 €**	**Forfait 50 € pour tout l'équipage**
Enfant < 12 ans	**6 € (licence seule)**		**7,5 €**	**12,5€**	**15 €**	**20 €**	**25 €**	
Enfant < 6 ans	**6 € (licence seule)**				**10 €**	**15€**	**20 €**	

Le tarif extérieur inclut l'assurance à la journée (6 €).
La participation aux festivités organisées par le club, pourra être réglée par les membres sur leurs cartes de sorties.
Rappel des horaires de navigation : 1/2j AM 9h00-12h30, 1/2j PM 13h30-17h30. Ajustables sans empiéter du matin sur l'après-midi.
Pour les autres Activités et les extérieurs CSAMM, les sorties font l'objet d'un règlement séparé à indiquer sur la main courante par le chef de bord.
Si nécessaire, le chef de bord précisera le détail des règlements avec les imputations sur les cartes des membres.

VOILE CSAM MARTINIQUE	**Organisation des embarquements**	**Annexe n° 5**
		V1.0

La convivialité, la bonne humeur et l'entre-aide sont les clés d'une navigation réussie.

❖ Les règles à respecter :

- Seuls les adhérents à jour de leurs inscriptions (carte de navigation comprises) sont autorisés à embarquer (aucune dérogation possible).
- Les inscriptions se font sur le planning en ligne.
- Inscrivez vos noms, prénoms et numéros de téléphone, afin que le chef de bord puisse vous contacter s'il y a un changement.
- Prévenir téléphoniquement le chef de bord, de tout retard ou annulation. *Pensez aux bénévoles qui organisent leur journée spécialement pour vous et pour vous faire naviguer*.
- Si vous n'êtes pas inscrit et que vous souhaitez naviguer quand même, passez toujours au club, s'il reste de la place à bord vous embarquerez.

❖ Les horaires de navigation :

- 9h00-12h30 pour les navigations du matin et 13h30-17h30 pour les navigations de l'après-midi.
- Arrivez suffisamment tôt pour participer au briefing et gréer le bateau, vous partirez à l'heure et profiterez pleinement de votre sortie.
- Prévenez en cas de retard. En cas d'abus le chef de bord peut décider de partir sans vous ou d'annuler la séance.
- Le chef de base, ou le chef de bord se réserve le droit d'annuler sans préavis un embarquement pour des raisons de sécurité, météo défavorable par exemple. A votre convenance, la séance peut être transformée en cours théorique (sans décompte sur la carte de navigation).

❖ Avant l'appareillage :

- Le chef de bord s'occupe des formalités administratives, du briefing et des consignes de sécurité.
- Les équipiers sous le contrôle du chef de bord préparent le bateau suivant les consignes du briefing.
- Le chef de bord vérifie la préparation du bateau et procède à l'inventaire du matériel.

❖ Pendant la navigation :

- Le chef de bord est responsable de votre sécurité, écoutez attentivement ses consignes.
- En cas de non-respect des consignes de sécurité, d'une aggravation de la météorologie ou d'une avarie à bord, le chef de bord se réserve le droit de rentrer immédiatement au port.
- Il est rappelé que le port de gilet de sauvetage est obligatoire pour les moins de 18 ans. En cas de non-respect de cette consigne de sécurité, le chef de bord se réserve le droit de ne pas appareiller ou de rentrer immédiatement au port.
- En cas d'avarie nécessitant une petite réparation, le chef de bord peut avancer le retour au port afin de procéder, avec l'aide des équipiers, aux réparations. Tant que possible le bateau doit être en bon état de navigabilité pour les prochaines sorties.
- Prévenez le chef de bord de vos impératifs horaires retour afin qu'il prévoie le temps nécessaire au port pour la phase de rangement et de nettoyage.

❖ Après la navigation :

	Demande et renouvellement d'emplacement	**01/08/2026**
		V1.0

- Le chef de bord s'occupe des formalités administratives et du débriefing.
- Les équipiers sous le contrôle du chef de bord se chargent du rinçage des voiles le cas échéant, du rangement des voiles, du rangement et du nettoyage de l'ensemble du bateau, à l'intérieur comme à l'extérieur. Pensez au petit coup de jet pour « dessaler » le bateau (pont, winch, poulies, etc.).
- Le chef de bord vérifie le reconditionnement du bateau pour les prochaines navigations.

Je soussigné,

Carte de membre n° N° Tel. :.....

sollicite l'attribution d'un emplacement pour le bateau défini ci-après.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'Activité voile et à m'acquitter de ma paticipation aux frais de stationnement.

Nom du bateau :

Type : Voilier (place à quai)□ - Dériveur léger (place à terre) □ – Vedette à moteur □ – Pneumatique □

Jet ski (place à terre) □ - Remorque □ - Autre □

Marque :

Longueur : Largeur : Tirant d'eau :

N° Immatriculation : Quartier affaires maritimes :

N° de la police d'assurance : Date de fin de contrat :

Type de contrat : Couverture cyclonique : Oui □ Non □

Compagnie d'assurance :

Adresse de l'assurance :

Les tarifs de stationnement sont révisables annuellement et sont donnés en annexe 3 de la note d'organisation annuelle.

Rappel : les propriétaires ne participant pas régulièrement aux séances d'entretien au cours de la saison, se verront refuser un emplacement l'année suivante.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Activité voile du CSAMM et m'engage à le respecter.

Je m'engage à libérer l'emplacement attribué si je ne suis plus propriétaire ou si je n'habite plus le département.

À Fort de France, le..... Signature du demandeur

Décision du bureau avec précision de la durée et du coût de l'emplacement :

Accordée □ - Refusée □ - Motif :

Durée de l'attribution : du au 31 août 2027

Coût de l'emplacement par trimestre :

	Demande et renouvellement d'emplacement	**01/08/2026**
		V1.0

À Fort de France, le Signature du responsable de l'Activité.

Documents à fournir :

- Copie de l'acte de francisation ou de la carte de navigation
- Copie de l'attestation d'assurance (à fournir tous les ans, si renouvellement de demande d'emplacement)